

Plan de reconnaissance pour les entreprises et fondations mécènes

Cercles des entreprises et fondations	Amies dons cumulés depuis 2006 ≥ 5 000 €	Bienfaitrices dons cumulés depuis 2006 ≥ 50 000 €	Donatrices dons cumulés depuis 2006 ≥ 150 000 €	Associées dons cumulés depuis 2006 ≥ 500 000 €	Grands Mécènes dons cumulés depuis 2006 ≥ 1 000 000 €
Service personnalisé d'information et d'organisation de relations publiques avec un interlocuteur dédié à votre entreprise	✓	✓	✓	✓	✓
Invitation à la présentation de saison en avant-première par l'administrateur général de la Comédie-Française	✓	✓	✓	✓	✓
Accès au catalogue "cadeaux d'entreprise" de la boutique : objets siglés CF, personnalisables et à prix préférentiel	✓	✓	✓	✓	✓
Mention sur le site internet et la brochure de saison de la Comédie-Française et dans le rapport annuel de la Fondation	nom	nom	nom	logo	logo
Accès au Gala annuel de la Fondation (frais facturés)	2 personnes	4 personnes	6 personnes	8 personnes	10 personnes
Événements privés RP sur-mesure (places, location de salon, cadeaux boutique, etc) ¹	-	don annuel minimum requis	don annuel minimum requis	don annuel minimum requis	don annuel minimum requis
Invitation à la galette des rois, événement privé réservé aux mécènes de la Comédie-Française	-	2 personnes	4 personnes	6 personnes	8 personnes
Dans le cas d'un mécénat fléché, mention du nom du mécène sur les documents de communication du projet sélectionné (spectacle, tournée, programme éducatif, etc.)	-	-	✓	✓	✓
Mention du nom du mécène qui soutient en exclusivité une création sur les e-billets et insertion publicitaire dans le programme du spectacle	-	-	✓	✓	✓
Insertion (1 page noir & blanc) dans la brochure de saison	-	-	-	don annuel minimum requis	don annuel minimum requis
Insertion du logo du mécène sur les écrans du péristyle salle Richelieu	-	-	-	-	don annuel minimum requis
Nom du mécène sur le "Mur des Grands Mécènes"	-	-	-	-	don annuel minimum requis

▪ Pour les entreprises et les fondations, le don minimum annuel est fixé à 5 000 €.

▪ Tout mécénat avec une entreprise ou une fondation fait l'objet d'une convention tripartite : Mécène - Comédie-Française - Fondation de France / Fondation pour la Comédie Française, et donne droit à une déduction fiscale de 60% du montant sur l'IS (Impôt sur les Sociétés), dans la limite de 0,05%.

¹ Les contreparties (25% maximum du montant du don) sont réparties équitablement en contreparties d'image (mentions des noms, logos, insertions brochure de saison, etc) et en contreparties de relations publiques (invitations, privatisations d'espaces, soirées de gala, cadeaux boutique, visites, etc).

Un don minimum de 40.000 € est demandé pour organiser une soirée privée de 20 personnes autour d'un spectacle de la programmation.